

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

Le Lundi 15 juillet 2024 à 18 heures 30 minutes se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur PHILIBERT Stéphane, 1^{er} adjoint

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Présents : Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Michèle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Marie-Danielle GELIBERT

Excusé : Bruno SERVIAN - Didier LEJOUR- Rémi BRET

Pouvoir : Pédro SANCHEZ à Stéphane PHILIBERT – Sonia CHOVIN à Martine CARAYON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine CARAYON est désigné secrétaire de séance

Il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents la modification de l'ordre du jour.

Un 2ème point est donc ajouté.

1- Attribution du marché de travaux pour la construction d'un pont sur le Bost

Monsieur Stéphane PHILIBERT, 1er adjoint, informe qu'au vue des montants, inférieurs au seuil des marchés formalisés, un MAPA (marché à procédure adaptée) a été lancé pour la réalisation des travaux de construction d'un pont sur le Bost.

CONSIDERANT la délégation du conseil municipal permettant au maire d'attribuer les Mapa, il est nécessaire de procéder au retrait cette délégation afin de Mapa solliciter l'avis du Conseil municipal.

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée sur la plateforme achat public.com,

CONSIDERANT la comparaison des différentes offres reçues, effectuée par le pouvoir le cabinet HYDRETTUES (maître d'œuvre).

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024

CONSIDERANT qu'une seule offre a été remise pour le lot 2, mais bien que le montant soit supérieur de 7% à l'estimation administrative, elle peut être déclarée acceptable car la commune est en mesure de financer le surcout et peut éventuellement négocier l'offre.

Dans le cadre du marché, n°2024.01 pour les travaux de construction d'un pont sur le Bost, les entreprises suivantes ont été retenues.

Lot 1 Voirie, ouvrage : SAS Liotard TP 283, route de Barsac 26340 AUREL

Montant = 126 449.50 € HT

Lot 2 serrurerie : ADM Métal - Aurélien DESFONDS - 2, impasse des fontaines 26120 CHABEUIL

Montant = 7 520.00 HT

Soit un TOTAL de **133 969.50 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'ensemble des marchés pour chacun des lots et des montants énoncés ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Deux conseillers demandent qu'une information soit effectuée auprès de la population, afin d'expliquer le projet qui permettra de sécuriser l'accès et la sortie au centre village par le chemin des sables et de pouvoir aménager dans le futur, l'ensemble de la place de l'église avec la création de parking.

De plus, un espace protégé pour les piétons sera créé à partir du village pour se rendre au plan d'eau. Les réseaux télécom seront aussi tous enfouis.

Monsieur Stéphane PHILIBERT prend note de cette demande. Il indique que ce projet était inscrit dans le programme de l'équipe municipale des élections de 2020 « aménager le cœur du village à l'entrée ouest (du stade à l'école) avec un pont routier sur le Bost » et que le projet a également été présenté lors des derniers vœux du maire et annoncé dans le bulletin municipal.

Les travaux seront subventionnés par le Département de la Drôme.

Monsieur Pierrick CLARET demande s'il y a un risque d'avoir des avenants sur ce marché. Normalement, notre conseil HYDRETTUES a réalisé une étude sérieuse et il ne devrait pas y avoir d'avenant.

2 – CAF Demande de Subvention d'investissement pour équipement informatique - ajustement

Madame martine CARAYON rappelle que dans le cadre de sa politique d'action sociale partagée et territoriale, la Caisse d'allocations familiales de la Drôme propose une aide financière par le biais de subvention d'investissement pour la réalisation de projet de type achat ou travaux.

Madame Martine CARAYON rappelle la délibération DE_042_2024 prise au dernier conseil municipal concernant la demande de financement par la CAF pour l'acquisition de matériel informatique (PC Portable avec Windows 11 et Libre office) pour l'animateur référent du périscolaire.

Elle indique que la CAF finance 60% du matériel et verse un montant minimum de 500 €.

Or le montant de la demande précédente était inférieur au seuil de versement de la CAF (60% de 690€ HT = 414 €).

La commune a donc décider d'acquérir un pack office en lieu et place du logiciel libre office prévu dans le devis initial.

Madame Martine CARAYON soumet au conseil un nouveau devis à 890 € HT (890x60/100 = 516€).

La commune prendra en charge le reste à charge par autofinancement sur fonds propres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'achat de l'équipement
- D'AUTORISER le maire à solliciter une aide financière auprès de la CAF
- D'AUTORISER le maire à signer l'ensemble des documents s'y rattachant.
- DE PREVOIR les crédits nécessaires à l'achat de l'équipement.

- QUESTIONS DIVERSES

* Agglo : Madame Marie-Danielle GELIBERT demande pourquoi lors du dernier CM il n'a pas été évoqué dans le point concernant le compte rendu du conseil communautaire le sujet à l'ordre du jour concernant la commune de Montvendre. Monsieur PHILIBERT indique au conseil que l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence EAU à la commune de Montvendre concerne la réalisation du schéma directeur de l'eau potable et du PGSSE (plan de Gestion de sécurité sanitaire des eaux). Ces missions seront confiées à un cabinet d'études et seront financées par la régie des eaux de Valence. Enfin, il indique que cet avenant, pour être validé, sera soumis au conseil municipal lors d'un prochain conseil.

* RAM : L'animatrice du RAM est venue ce jour récupérer son matériel stocké dans la garderie et la salle de motricité de l'école maternelle. Elle informe qu'elle n'assurera plus de permanence sur la commune de Montvendre jusqu'à nouvel ordre. En effet à la suite d'une restructuration du service et à la réduction du nombre d'assistante maternelle sur la commune (1 seule en octobre 2024), les permanences se tiendront dorénavant dans d'autres communes (Châteaudouble ou Montmeyran).

* Bruit : Plusieurs incivilités liées au bruit sont signalées : Bruit de voisinage, bruit de travaux, aboiement de chien, cloche de moutons... Une communication est en cours sur le site internet, le panneau lumineux et via la newsletter. Ainsi il est rappelé à chacun que l'arrêté préfectoral du 26-2023-07-11-00002 réglementant **les bruits de voisinage sur le département de la Drôme** s'applique à Montvendre.

* Intervention PSIG : sur demande des pompiers le PSIG (Pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) est intervenu samedi soir pour un résident de la route du bois de la cour.

* Sécurité chemin de l'Allard : il est demandé si un miroir peut être installé chemin de l'Allard car il est impossible que 2 véhicules agricoles se croisent dans le virage.

* Sécurité : la commune a procédé à divers traçage (stop, céder le passage, passage piéton...)

* Manifestations à venir

- 28 juillet 2024 : fête des moissons, animation et expo vieux tracteurs, paella à midi, soupe au pistou le soir
 - 24-25-26 Aout : Vogue, concours de pétanque et boules lyonnaises, bal, feux d'artifice, défarce
 - Samedi 7 septembre : Cinéma en plein air par les enfants du mont de venus : Wall-e (Parc de la mairie)
 - Samedi 14 septembre : Rallye vélo par les enfants du mont de venus
 - Samedi 21 septembre : journée croisière en Avignon par les amis de Montvendre.
- Il est fait remarquer que les parutions des derniers jours dans le Dauphiné Libéré sont erronées. Monsieur PHILIBERT indique qu'il a fait remonter ces problèmes.

Fin de la séance à 20h00

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer la visite du nouveau restaurant scolaire après le Conseil Municipal afin de découvrir ce nouveau lieu.

